



Héricourt, le 02 décembre 2013

Lancement d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 4,7 M€

L'offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF

GAUSSIN SA (ALTERNEXT : ALGAU - FR0010342329) annonce le lancement aujourd'hui d'une émission de 2.212.744 actions ordinaires (pouvant être portée à un maximum de 2.544.655 actions) au prix de 1,85 euro par action.

La présente offre fait partie des mesures annoncées lors de la présentation des résultats semestriels de GAUSSIN le 25 septembre 2013 et lors de la publication du prospectus en date du 30 octobre 2013 et a pour objet de conforter les fonds propres et de renforcer la trésorerie de la société dans un contexte de forte croissance du chiffre d'affaires en 2013 (6 275 K€ au 1^{er} semestre 2013) et de progression du carnet de commandes (34 millions d'euros au 30 septembre 2013) liées au succès commercial de la gamme de véhicules portuaires ATT.

Christophe Gaussin, Président-Directeur général du Groupe GAUSSIN commente : « *Le Groupe est entré depuis 2012 dans une nouvelle phase de son développement marquée par le succès commercial de la gamme ATT et la montée en puissance de la production. Même si les investissements les plus importants de conception et de développement de la gamme sont achevés, le Groupe GAUSSIN a besoin de conforter sa situation financière pour accompagner la montée en puissance de son outil industriel et ainsi mieux répondre à la demande de ses clients. Cette opération est ouverte au public et aux actionnaires qui peuvent y participer* ».

Nature de l'opération

La levée de fonds proposée par la société GAUSSIN porte sur une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires réalisée par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité pour les actionnaires.

Montant de l'émission

Produit de l'émission

4.093.577,00 euros pouvant être porté à 4.706.613,55 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (15% maximum du montant initial de l'émission, si la demande le permet).

Prix de souscription par action

1,85 euro par action nouvelle à comparer au cours de clôture le 28 novembre 2013 de 1,89 euro, soit une décote de 2,12% et à la moyenne des vingt dernières séances de bourse de 1,88 euro, soit une décote de 1,60%. Le prix de souscription retenu a été fixé suivant les conditions décidées par l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2013 (http://www.gaussin.com/investisseurs/pv_ag_30092013.pdf).

Raisons de l'offre

La présente offre a pour objet de conforter les fonds propres et de renforcer la trésorerie du Groupe, de même que la levée de fonds en BSAR (0,6 M€) finalisée le 27 novembre 2013. Les autres mesures confirmées par la Société le 30 octobre 2013 sont en cours de réalisation mais n'ont pas donné lieu à concrétisation à la date du présent communiqué.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Cadre juridique de l'opération

Décision du conseil d'administration

En vertu de la délégation qui lui a été conférée aux termes des 17^{ème} et 19^{ème} résolutions votées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 septembre 2013 (http://www.gaussin.com/investisseurs/pv_ag_30092013.pdf), et notamment que le prix d'émission des actions ne pourra être inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société constatés lors des vingt séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20%, le conseil d'administration, lors de sa séance du 29 novembre 2013 a décidé du principe d'une augmentation de capital par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission de 2.212.744 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune à un prix de 1,85 euro, correspondant à une augmentation de capital d'un montant, prime d'émission comprise, 4.093.577,00 euros. Le nombre d'actions émises est susceptible d'être porté à un nombre maximal de 2.544.655 actions en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, correspondant à une augmentation de capital d'un montant maximum, prime d'émission comprise, de 4.706.613,55 euros.

Les modalités définitives de cette augmentation de capital, notamment le nombre d'actions nouvelles, seront arrêtées par le conseil d'administration de la Société le 09 décembre 2013, conformément aux dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux stipulations des délégations de compétence mentionnées ci-dessus et à la décision du conseil d'administration du 29 novembre 2013.

Avertissement

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un prospectus visé par l'AMF, le montant de l'offre étant compris entre 100.000 € et 5.000.000 € et portant sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50% du capital de la Société.

Nombre de titres émis et pourcentage de dilution susceptible de résulter de l'émission

Nombre d'actions nouvelles à émettre

2.212.744 actions représentant 19,03% du capital et des droits de vote après augmentation de capital, susceptible d'être porté à 21,28% du capital et des droits de vote après augmentation de capital, en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action

	Quote-part des capitaux propres consolidés (1)	
	Base non diluée	Base diluée (2)
Avant émission des actions nouvelles	0,17 €	0,92 €
Après émission des actions nouvelles (hors exercice de la clause d'extension)	0,49 €	1,04 €
Après émission limitée à 75%	0,42 €	1,02 €
Après émission des actions nouvelles et exercice de la clause d'extension	0,52 €	1,06 €

(1) calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2013 et du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent communiqué

(2) en cas d'exercice de la totalité des BSA GEM et des BSAR

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire (pour l'actionnaire qui ne souscrit pas)

	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée (2)
Avant émission des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR	1,00%	0,66%
Après émission des actions nouvelles (hors exercice de la clause d'extension)	0,81%	0,57%
Après émission limitée à 75%	0,85%	0,59%
Après émission des actions nouvelles et exercice de la clause d'extension	0,79%	0,56%

La présente offre, d'un montant inférieur à 5 M€ et ne représentant pas plus de 50% du capital de la Société, ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF en application à l'article n° 211-3 du Règlement Général de l'AMF

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Engagements et intentions de souscription

Un administrateur, M. Volker BERL, qui détient 250.000 actions représentant 2,7% du capital, s'est engagé à souscrire à 54.054 actions. M. Christophe GAUSSIN a exprimé son intention de ne pas participer à l'opération.

Par ailleurs la Société a reçu des intentions de souscriptions de la part d'investisseurs à hauteur de 3 M€.

Les engagements et intentions de souscriptions reçus par la Société représentent environ 3,1 M€ soit 75% du montant de l'émission (hors clause d'extension).

Calendrier prévisionnel de l'opération

29 novembre 2013	Conseil d'administration de la Société pour le lancement de l'opération
02 décembre 2013	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération Diffusion par NYSE Euronext Paris d'un avis relatif à l'opération Ouverture de la période de souscription
06 décembre 2013	Clôture de la période de souscription
09 décembre 2013	Publication de l'avis de résultat de NYSE Euronext Paris Communiqué de presse de la société annonçant le résultat de l'opération
12 décembre 2013	Emission des actions nouvelles - Règlement-livraison Conseil d'administration qui constate l'émission
13 décembre 2013	Cotation des actions nouvelles

Modalités de souscription

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Société Générale Securities Services - 32 rue du Champ de Tir, BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3, jusqu'au 06 décembre 2013.

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues par les intermédiaires financiers teneurs de comptes, jusqu'au 06 décembre 2013.

Offre au public : les personnes souhaitant passer des ordres de souscription dans le cadre de l'offre devront s'adresser à leur intermédiaire financier.

Les souscriptions d'actions seront centralisées par Société Générale Securities Services.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par Société Générale Securities Services.

Allocation des titres

Les ordres de souscription pourront être réduits en fonction de la demande, si cette demande excède 115% du montant initial de l'émission. Ils seront servis au prorata de la demande. L'allocation sera décidée par le conseil d'administration.

Garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie.

Si les souscriptions n'atteignent pas au moins 75% du montant de l'émission initialement prévue, l'augmentation de capital ne serait pas réalisée, les ordres passés étant alors caducs.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Cotation des actions nouvelles

Cotation prévue le 13 décembre 2013.

Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions existantes à compter de leur cotation - code ISIN **FR0010342329**.

Facteurs de risque de marché liés à l'opération pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes

Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et se situer en-dessous du prix de souscription des actions nouvelles; le cours des actions de la Société pourrait connaître une forte volatilité; des ventes d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché pendant ou après la période de souscription et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ; les actionnaires verront leur participation en capital et en droits de vote subir une dilution importante s'ils ne souscrivent pas à la présente émission ; le cours des actions de la Société pourrait connaître des variations significatives ; les titres n'ayant pas vocation à être cotés sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés ; l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'offre pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteignent 75% du montant de l'émission initialement prévue. Si les souscriptions n'atteignaient pas au moins 75% du montant de l'émission initialement prévue, l'augmentation de capital ne serait pas réalisée, les ordres passés étant alors caducs.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège de la Société.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations. Toutes les communications sont présentées sur son site www.gaussin.com et sur NYSE-Alternext sur le site www.euronext.com et notamment un Prospectus, visé le 30 octobre 2013 sous le numéro 13-581 par l'Autorité des marchés financiers, disponible sans frais et sur simple demande auprès de la société GAUSSIN, 11 rue du 47^{ème} régiment d'artillerie - 70400 Héricourt, ainsi que sur les sites Internet www.gaussin.com et www.amf-france.org.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le prospectus portant sur une opération distincte de la présente opération et relative à l'émission de Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR), qui a fait spécifiquement l'objet d'un prospectus visé par l'AMF visé par l'AMF sous le numéro 13-581 en date du 30 octobre 2013, au chapitre 4 « Facteurs de risques »

(http://www.gaussin.com/pdf/gaussin_prospectus_visa_amf.pdf).

Les facteurs de risque présentés le 30 octobre 2013 sont identiques à la date du présent communiqué, notamment s'agissant du risque de liquidité et de continuité d'exploitation et des risques liés aux procédures, contentieux et litiges.

La publication du présent communiqué vise à assurer, en tous points significatifs, l'égalité d'accès à l'information relative au Groupe entre les différents actionnaires et investisseurs, et qu'il n'existe pas de distorsion en termes d'accès à l'information.

Prochaine publication

Communiqué de résultat de la présente émission : 9 décembre 2013

Conseil de la Société et Listing Sponsor

Allegra Finance

Page 4 sur 5

La présente offre, d'un montant inférieur à 5 M€ et ne représentant pas plus de 50% du capital de la Société, ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF en application à l'article n° 211-3 du Règlement Général de l'AMF

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

A propos de GAUSSIN

GAUSSIN MANUGISTIQUE® est spécialisée dans l'audit des process de manutention et la réalisation de systèmes sur roues pour la mise en place et le transport de charges lourdes, volumineuses ou délicates. Avec plus de 50 000 véhicules de manutention à travers le monde, GAUSSIN Manugistique bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : l'Energie, le Transport, l'Environnement et les Matières Premières. GAUSSIN MANUGISTIQUE® est coté sur Nyse Alternext depuis le 16 juin 2010. Les actions GAUSSIN sont cotées, depuis le 20 juillet 2012, sur le groupe de cotation E2 (Offre au public), depuis l'obtention du Visa AMF n° 12-360 en date du 17/07/12 sur le Prospectus, disponible sans frais sur www.gaussin.com.



Contacts

GAUSSIN

Christophe Gaussin, invest@gaussin.com
+33(0)3.84.46.13.45

D&D Communication

Nicolas Daniels, n.daniels@dd-comm.com
06 63 66 59 22
Alexandra Nay, a.nay@dd-comm.com
06 73 06 18 52